Procès-verbal Du conseil d'établissement Collège des Compagnons Séance du 6 décembre 2023, à 19 h 30 Bibliothèque (local D230) 3643, avenue des Compagnons, Qc G1X 3Z6

Sont présents :

Monsieur Stéphane Lapierre, président

Monsieur Maxim Pilote, directeur

Madame Cynthia Cliryx, vice-présidente Madame Gésébelle Fortin, secrétaire Madame Mélanie Boulanger, parent

Madame Marie-Sophie Ivers, enseignante Monsieur Dany Houde, parent et trésorier Madame Sarah Garneau, enseignante Monsieur Christian Lavoie, parent

Madame Isabelle Poulin-Fiset, enseignante Madame Carine Turcotte, professionnelle

Madame Sandrine Vermette élève coprésidente de l'AGEC

Madame Jade Tremblay, élève présidente de l'AGEC

Sont absents:

Madame Cindy Marcoux, parent Monsieur Louis Migotto, enseignant Madame Sonya Trudeau, parent

Agit comme secrétaire : Gésébelle Fortin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Lapierre procède à l'ouverture de l'assemblée et remercie les gens de leur présence.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Lapierre présente l'ordre du jour et mentionne que les points 6 et 7 de l'ordre du jour sont 2 points majeurs et importants pour le conseil d'établissement.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. INTERVENTION DU PUBLIC
- 3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2023

- 5. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES
- 6. CONSULTATION CSSDD
 - a Cadre de référence relatif à l'admission et aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire
- 7. ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF 2023-2028
- 8. INFORMATION DE L'HORAIRE DE SESSION D'ÉVALUATION DE DÉCEMBRE
- 9. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DES LOCAUX
- 10. ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX VOYAGES
- 11. INFORMATION DE L'AGEC
- 12. INFORMATION DU PRÉSIDENT
- 13. INFORMATION DE LA TRÉSORERIE
- 14. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS
- 15. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)
- 16. INFORMATION DE LA DIRECTION
- 17. QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Lapierre demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il est proposé par madame Sarah Garneau appuyée par madame Isabelle Poulin-Fiset et résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2023

Monsieur Lapierre invite les gens à consulter le procès-verbal. Il demande si des personnes ont des points sur le procès-verbal.

On mentionne que le procès-verbal du 25 octobre ne pourra être signé par Monsieur Lapierre étant donné son absence lors de la tenue de cette rencontre, que c'est Madame Cliryx qui devra le faire puisqu'elle assurait l'intérim de M. Lapierre.

Il est proposé par madame Cynthia Cliryx et appuyé par monsieur Dany Houde et résolu d'adopter à l'unanimité le procès-verbal tel que présenté.

5. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES

Monsieur Pilote fait la présentation des sorties éducatives :

- Sortie LUI (Ligue d'improvisation)
- Voyage à New York 5^e secondaire
- Match de soccer Rouge et Or de l'université Laval
- Olympiades des métiers
- Tournage pour le projet Azimut
- Voyage Philadelphie/Washington 4^e secondaire
- Le Noël des enfants (chorale)
- La Villa des jeunes
- Salon du livre

Il est proposé par madame Mélanie Boulanger appuyé par monsieur Christian Lavoie et résolu d'adopter à l'unanimité les activités éducatives présentées.

6. CONSULTATION CSSDD

 a. Cadre de référence relatif à l'admission et aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire

Monsieur Lapierre indique qu'étant donné que les écoles secondaires sont maintenant plus achalandées qu'auparavant, le document présenté devient plus pertinent.

Monsieur Pilote présente les diverses modifications qui ont été faites dans le document.

Il invite les gens à consulter la page 4 du document au point 5 portant sur l'école d'accueil au choix de l'élève qui a été abrogé.

Madame Carine Turcotte mentionne comme exemple, un élève qui aimerait s'inscrire à De Rochebelle, qui se voit refusé par manque de place et qui n'est pas sur le territoire de l'école souhaité devra être inscrit au Collège des Compagnons, puisqu'il est localisé sur le territoire desservi par le Collège.

L'élève doit donc s'inscrire à son école d'origine plutôt qu'à celle de son choix, puisque dorénavant il n'a plus la possibilité de choisir son école de fréquentation.

Monsieur Pilote mentionne qu'à la page 5, il est fait mention de l'ordre des raisons de refus, telles que le fait d'être établi dans une zone considérée comme étant hors du territoire desservi par le centre de services scolaires des Découvreurs (CSSDD).

- 1. Advenant le cas que l'élève n'a pas de fratrie dans l'école qu'il veut fréquenter;
- 2. Advenant le cas que l'élève a de la fratrie qui fréquente l'école souhaitée.

Monsieur Lavoie demande s'il y a une date limite pour se voir refuser la demande d'inscription.

Monsieur Pilote répond que la limite est celle du 3^e mercredi du mois d'août. Environ une semaine avant le début de l'année scolaire.

Madame Turcotte précise que pour ce point, les élèves de l'option Protic au Collège font exception, qu'il y a des ententes entre les centres de services scolaires, puisque cette option est uniquement desservie au Collège des Compagnons. La confirmation de ces inscriptions se fait au mois d'août.

Monsieur Pilote mentionne que la précision apportée par madame Turcotte fait l'explication du point 6.5 de la page 6 concernant les inscriptions hors territoire pour ceux demeurant hors du territoire du CSSDD.

Madame Turcotte mentionne qu'avec la confirmation d'inscriptions lors du 1^{er} mercredi du mois de juillet survient la difficulté reliée aux cours d'été qui amène la direction à devoir faire de nouveaux appels reliés au refus d'inscription de certains élèves hors territoire.

Monsieur Lavoie demande si même avec la nouvelle réglementation le CSSDD amène la même séquence domino qu'il se produit à l'interne, que le Collège se retrouve ainsi à appliquer la même séquence de choix d'inscription qu'auparavant.

On lui répond que les dates de tombée et l'ordre des refus ont un peu changé.

L'autre question de Monsieur Lavoie est de savoir si par le fait que certaines indications sont devenues caduques, les règles établies dans le document proviennent du ministère de l'Éducation ou par le conseil d'administration du centre de services.

Monsieur Pilote lui répond que c'est le conseil d'administration du CSSDD et que le document est révisé chaque année.

Monsieur Lapierre indique que l'augmentation de la clientèle au cours des dernières années explique en grande partie les changements qui sont apportés dans ce document.

Monsieur Pilote poursuit avec la période d'inscription qui sera au mois de février. Il continue avec les informations concernant certaines situations particulières (options sportives, francisation, situations d'urgences liées à l'établissement, par exemple, un feu qui détruit une partie de la bâtisse).

Il est proposé par madame Mélanie Boulanger appuyé par monsieur Dany Houde et résolu d'adopter à l'unanimité le cadre de référence relatif à l'admission et aux critères d'inscription tel que présenté.

7. ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF 2023-2028

Présentation du projet éducatif 2023-2028 par monsieur Pilote.

Il commence par remercier Madame Garcia pour la production du projet éducatif. Il fait mention du conseil d'établissement qui a été impliqué assez souvent dans le processus et les consultations auprès des employés.

Il présente donc le produit fini qui a été transmis par courriel auprès des membres du conseil d'établissement pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Il attire l'attention des membres sur les objectifs et enjeux majeurs se trouvant à la page 16 du document. Il apporte les explications y étant reliées.

Monsieur Lavoie demande si un déclin a été observé pendant la Covid avec les indicateurs de performance. Est-ce qu'il y a eu un préjudice auprès des enfants?

Monsieur Pilote mentionne qu'il est préférable de considérer les statistiques de 2018-2019 versus les données de 2022, plutôt que celles reliées aux années de la Covid-19 qui ont amené des allègements dans l'enseignement et fait en sorte que les éléments de comparaison ne sont pas les mêmes qu'auparavant.

Madame Carine Turcotte répond que ce sont les chiffres de juin 2023 et de juin 2024 qui apporteront les indications les plus significatives après la Covid, se rapportant à l'impact que la Covid aura eu sur les cohortes.

Monsieur Pilote mentionne que des versions allégées seront aussi présentées et que le Collège des Compagnons est la première école à en faire l'adoption.

Il est proposé par monsieur Stéphane Lapierre appuyée par madame Marie-Sophie Ivers et résolu d'adopter à l'unanimité le projet éducatif 2023-2028 tel que présenté.

8. INFORMATION DE L'HORAIRE DE SESSION D'ÉVALUATION

Monsieur Pilote présente l'horaire de session d'évaluation.

Il spécifie que dans le contexte des journées de grève, il a été décidé de ne pas tenir de session d'évaluation en décembre, puisque les élèves n'auront pas eu le côté pédagogique pendant la période de grève, mais de permettre la tenue d'évaluations obligatoires et maximiser le temps d'enseignement.

Monsieur Lapierre demande si cette session d'évaluation sera reportée en janvier. Monsieur Pilote répond qu'elle ne sera pas reportée.

Monsieur Lavoie expose l'argument de son garçon de secondaire 4 qui préférerait consacrer le temps de certaines matières qu'il juge moins pertinentes pour étudier ses examens et ainsi procéder à la session d'évaluation. Donc, que son fils est plutôt en faveur de maintenir la session d'évaluation.

Monsieur Pilote explique que pour les élèves ayant des difficultés il serait difficile de justifier qu'ils aient des échecs parce qu'ils n'ont pas eu accès aux périodes de récupération et de soutien, ni accès aux enseignants pour avoir les explications leur permettant de mieux comprendre leurs matières comme c'est le cas habituellement et que ceux-ci aient été laissés à eux-mêmes pendant une semaine pour étudier de manière autonome sans avoir de méthode efficace pour le faire.

Madame Isabelle Poulin-Fiset ajoute que le nombre de jours de grève ayant affecté le Collège n'a pas eu de conséquences sur les apprentissages de ses groupes en français, comparativement aux écoles qui sont touchées par la grève illimitée.

9. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DES LOCAUX

Monsieur Pilote explique la grille tarifaire pour la location des locaux et présente les nouveaux tarifs qui seront appliqués.

Discussion concernant la location et la conciergerie de l'auditorium.

Les tarifs ne reflétant pas les frais permettant d'éviter des déficits, Monsieur Lavoie fait la proposition de retravailler la grille tarifaire en fonction des frais réels chargés pour les services de location des locaux et que celle-ci soit présentée lors de la prochaine assemblée pour en faire l'adoption.

Monsieur Pilote est d'accord avec cette proposition.

Il est proposé par monsieur Christian Lavoie appuyé par madame Cynthia Cliryx et résolu d'adopter à l'unanimité la proposition de retravailler la politique de location des locaux telle que présentée.

10.ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX VOYAGES

Monsieur Pilote présente la politique relative aux voyages. Il mentionne que c'est une politique qui existe pour les voyages, mais qu'elle a fait l'objet d'une modification majeure à la page 6 au point 2.4.5 concernant l'assurance voyage.

Lorsque les élèves partaient en voyage, c'était aux parents de fournir une preuve d'assurances voyage pour le jeune, ce qui menait à la gestion de plusieurs contrats d'assurance ayant différentes politiques et clauses applicables.

La modification apportée est que dorénavant, une seule compagnie d'assurances fournies l'assurance pour le voyage et qu'elle est obligatoire pour tous les élèves qui participent aux voyages du Collège.

Ceci favorise la gestion d'une seule police d'assurance et uniformise l'application. Les organisateurs du voyage doivent donc connaître uniquement cette politique et non plusieurs politiques différentes. De plus, c'est équitable pour tout le monde.

Les élèves auront ainsi une assurance unique qui sera établie en prévision des besoins en milieu scolaire. Ce qui évitera certains litiges avec les compagnies d'assurances diverses.

Monsieur Lavoie tient à mentionner qu'il apprécie la preuve de leadership de la direction pour contrer des enjeux reliés aux assurances et permettant de régler les problèmes à la source.

Il est proposé par monsieur Christian Lavoie appuyé par madame Carine Turcotte et résolu d'adopter à l'unanimité la politique relative aux voyages telle que présentée.

11.INFORMATION DE L'AGEC

Discussion concernant les projets de l'AGEC pour le futur. Les propositions seront déposées auprès de la direction par écrit par la suite de la présentation.

Il y a l'activité de Noël prochainement.

Autres demandes auprès de la direction pour le futur :

Projets:

- Semaine culturelle en avril, car il y a des problèmes d'organisation;
- Application Discord : Création d'un groupe d'entraide à l'aide de vidéo, ce projet avance, la lettre a été commencée;
- Sacs à dos en LS;
- Projet de code vestimentaire;

Les activités de Noël sont déjà approuvées par la direction. Mais dû à la grève, les activités prévues pour la semaine ont été concentrées sur une seule journée. Les élèves auront donc le choix parmi les diverses thématiques (chic and swell, journée pyjama, chocolat chaud gratuit le matin, bingo, bal dansant d'hiver, vente de bonbonnières, etc.)

Discussion concernant la diffusion du message lié aux activités de Noël au Collège avant la grève.

La cueillette de denrées se poursuit aussi malgré la grève, car l'AGEC y tient. Des boîtes sont placées dans les classes pour la récolte.

12.INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président mentionne qu'il y a eu encore un accident d'un jeune avec un véhicule au coin de la rue Senneterre. Donc, monsieur Lapierre relance le débat auprès de la Ville au sujet de la sécurité aux abords du Collège.

13.INFORMATION DE LA TRÉSORERIE

Monsieur Houde mentionne qu'il n'y a pas d'information concernant la trésorerie.

14.INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents s'est penché sur le document de consultation du projet éducatif et sur le dossier du temps d'écran des élèves dans les écoles (conférence).

Madame Cliryx demande s'il y a de nouveaux parents qui s'impliquent au comité de parents.

Monsieur Lapierre indique qu'il y a beaucoup de roulement et qu'il y a un tiers de nouvelles personnes. Le mode hybride fait en sorte que les gens sont plus intéressés, car ils peuvent suivre les rencontres à distance tout en conciliant les obligations familiales et le travail.

Le projet de loi 23 est suivi de près, même si tout ce qui s'y trouve est déjà mis en pratique en ce qui nous concerne.

15.ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

Monsieur Lapierre demande s'il y a un représentant de l'OPP qui est présent dans la salle.

Monsieur Pilote indique que Monsieur Labrie a reçu la liste des gens qui veulent s'impliquer dans l'OPP provenant d'un sondage ayant été fait auprès des parents du Collège.

16.INFORMATION DE LA DIRECTION

Monsieur Pilote mentionne qu'il n'y a pas d'information de la direction.

17.QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES?

Madame Carine Turcotte expose qu'il y a eu le 4 novembre dernier une activité concernant les sciences avec activité dans lesquelles 8 élèves du Collège étaient inscrites. Elles ont pu voir les divers métiers reliés aux sciences.

Madame Turcotte demande si lors des mois d'hiver il serait possible de faire les rencontres du conseil d'établissement en TEAMS. Elle en fait la suggestion.

Monsieur Lapierre mentionne qu'il faudra vérifier comment cette pratique est encadrée dans la régie interne, car il y a eu des dérapages par le passé. Il faut au moins une personne sur place pour que la rencontre soit valable.

18.CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Carine Turcotte appuyée par madame Cynthia Cliryx de lever la séance.

Lever de la séance à 21 h 22

Maxim Pilote, directeur